

Province de Québec
Ville de Portneuf

RÈGLEMENT NUMÉRO 057

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #274 AFIN DE MODIFIER LES ZONES SITUÉES EN BORDURE DU PARC INDUSTRIEL DANS LE SECTEUR SUD.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 274 est entré en vigueur le 27 mars 1991 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue de modifier certaines zones dans le parc industriel du secteur sud;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise à régulariser une situation existante;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par monsieur le conseiller Benoît Lavallée lors de la séance du 10 avril 2006;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER Jean-Louis Turcotte ET RÉSOLU,

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 057 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit:

Article 1: TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **Règlement modifiant le règlement de zonage #274 afin de modifier les zones situées en bordure du parc industriel dans le secteur sud** ».

Article 2: BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier certaines zones du parc industriel du secteur sud. La zone industrielle I-2, la zone résidentielle haute densité Rc-1 ainsi que la zone P-8 sont diminuées afin d'agrandir la zone commerciale Cb-1 et la zone résidentielle Rb-12.

Article 3: PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage apparaissant à l'annexe B du règlement de zonage est en partie modifié par la carte placée à l'annexe 1 du présent règlement. Cette modification consiste à diminuer les zones I-2, Rc-1 et P-8 afin d'agrandir les zones Cb-1 et Rb-12.

Article 4: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À PORTNEUF, ce 10e jour de juillet 2006.

Pierre de Savoye
Maire

France Marcotte
Greffière

<i>Avis de motion donné le:</i>	<i>10 avril 2006</i>
<i>Premier projet de règlement adopté le:</i>	<i>8 mai 2006</i>
<i>Assemblée de consultation tenue le:</i>	<i>12 juin 2006</i>
<i>Second projet de règlement adopté le:</i>	<i>12 juin 2006</i>
<i>Règlement adopté le:</i>	<i>10 juillet 2006</i>
<i>Approbation par la MRC de Portneuf :</i>	<i>22 août 2006</i>
<i>Entré en vigueur le:</i>	<i>21 septembre 2006</i>